



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 2022-209**

---

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick à la séance ordinaire du 7 février 2022:

- Règlement 2022-209 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au <https://www.st-remi-de-tingwick.qc.ca/sujets/reglements-municipaux>

DONNÉ à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 8 février 2022.

Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Certificat de publication**

*Je, soussignée, résidante à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le site Internet de la municipalité ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2022 conformément au règlement 2021-202.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.**

Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorière